



Service juridique, du greffe et de la vie démocratique

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec)
J0R 1R6
450 227-0000, poste 2300
reclamations@vss.ca

La demande de réclamation doit être envoyée par courriel au Service juridique, du greffe et de la vie démocratique au reclamations@vss.ca, par la poste à l'adresse indiquée ci-haut, ou déposée à l'hôtel de ville dans les 15 jours suivant l'événement, faute de quoi, la Ville n'est pas tenue de payer les dommages-intérêts.

Le demande de réclamation doit comprendre la date de l'événement, les circonstances, le type de dommages subis ainsi que les coordonnées complètes du réclamant, de manière à permettre à la Ville de mener son enquête.

Le requérant doit inclure tout document pertinent.

La demande de réclamation ne signifie en aucun cas que la Ville reconnaît sa responsabilité dans la situation en question.

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT	
Nom	Prénom
Adresse (numéro, voie publique, ville, province, code postal)	
Téléphone	Cellulaire
Courriel	
ÉVÉNEMENT	
Date et heure approximative de l'événement	Numéro du rapport de police (s'il y a lieu)
Adresse ou lieu de l'événement	Employé de la Ville informé (s'il y a lieu)
Description de l'événement	
DOMMAGES	
Description des dommages subis	

Signature du requérant

Date

RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA VILLE

Date de réception	Accusé de réception	
Exonération de responsabilité Oui Non	Transmission à l'assureur	
Transmission à Finances Travaux publics Entrepreneur	Date	
Montant payé	Reçu-quittance Oui Non	Dossier MMQ